

# AVIS DE L'OCRCVM

## **Avis relatif aux membres Suspension**

*Destinataires à l'interne :*  
Affaires juridiques et conformité  
Crédit  
Haute direction  
Pupitre de négociation

*Personne-ressource :*

Jaskirn Purba  
Spécialiste des adhésions  
et du Bureau de l'avocat général  
416 943-5825  
[jpurba@iiroc.ca](mailto:jpurba@iiroc.ca)

**20-0104**  
**Le 21 mai 2020**

## **PACE SECURITIES CORP.**

À la suite d'une audience tenue le 21 mai 2020 à Toronto (Ontario), une formation d'instruction de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) a suspendu les droits et privilèges rattachés à la qualité de membre de PACE Securities Corp. La date de prise d'effet de cette suspension est le 21 mai 2020.

On peut consulter l'ordonnance à  
[http://www.ocrcvm.ca/documents/2020/ccaa3652-4c94-4e63-be4b-2e7343138c3a\\_fr.pdf](http://www.ocrcvm.ca/documents/2020/ccaa3652-4c94-4e63-be4b-2e7343138c3a_fr.pdf)  
(La traduction de cette ordonnance sera affichée dès qu'elle sera disponible)